

NOTES ET BIBLIOGRAPHIE

(1) ARMSTRONG, R.J. : «vernacular Languages and Cultures in Modern Africa», in SPENCER, J. ed. «Language in Africa, Cambridge, 1963, p.65, est le plus «extrémiste». Il estime en effet le nombre de langues de l'Afrique Noire à plus de deux milles. Je me suis borné à reprendre une estimation moyenne, généralement acceptée par les africanistes. L'imprécision des chiffres tient avant tout aux frontières fluctuantes entre langues et dialectes. On peut par exemple envisager d'un bloc toute la région où l'on parle swahili, ou au contraire faire des distinctions dialectales : kingunya, kimvita, kiamu, kingwana, etc... de même que tantôt on parlera «du» wallon et tantôt du liégeois, du borain, etc... De plus, dans chaque État se sont ajoutées les langues des colonisateurs et les «sabirs» qui peuvent en être issus, tels le «pidgin english» au Cameroun (anglais africanisé et écrit phonétiquement).

(2) Sans doute, le regroupement par ethnies dans les bantoustans tel que le régime de l'apartheid l'a organisé vise surtout à maintenir les divisions ethniques et à rendre l'accès à l'anglais, donc à l'instruction, à l'information et à la politique plus difficile, plutôt qu'à respecter les cultures locales. Ce regroupement a cependant un résultat paradoxal : l'Afrique du Sud est actuellement un des rares États d'Afrique où les directives de l'Unesco, prônant l'alphabétisation et l'enseignement dans la langue indigène, soient à peu près rencontrées.

(3) Mobutu est originaire de Gbadolite, sous-région de Mbandaka, région de l'Equateur.

(4) Comité Zaïre : «La contestation étudiante au Zaïre», Info-Zaïre N° 30, septembre 1980, p.11.

(5) Plaisanteries qui consistent souvent en des interprétations comiques de proverbes ou de coutumes relatives aux rapports familiaux.

(6) Ainsi, par exemple, les Luba ont deux langues, le kiluba et le tshiluba. La groupe ethnique Mongo a une langue qui lui est propre (lo-mongo) mais des groupes appartenant à cet ensemble ont fini par forger leur langue propre, comme par exemple les populations couramment appelées Tetela. Une situation de prestige et de domination peut répandre une langue, comme celle des Shi au Kivu. Les Pygmées n'ont plus de langue qui leur soit propre et ont adopté celles des populations voisines qui les ont repoussés dans la forêt. Mais la langue qui survit n'est pas forcément celle du groupe «dominateur» : les Tutsi «aristocrates» du Rwanda et du Burundi ont adopté la langue bantoue de leurs «serfs» Hutu, et leur langage n'a donc plus aucun rapport avec ceux de populations avec lesquelles ils sont biologiquement apparentés, comme les Dinka ou les Shilluk.

(7) d'après HEINE, B. : «Sprache, Gesellschaft und Kommunikation in Afrika», 1978, p.38.

(8) Ici intervient le fait que le phénomène peut se produire aussi à une échelle plus locale. Il y a des langues véhiculaires régionales. C'est le cas du mashii dans une partie du Kivu, du gourmonche dans une partie de la Haute-Volta. Il arrive aussi que les «sabir» interviennent. Enfin, il est très fréquent que des gens soient trilingues : langue locale + langue régionale + lingua franca.

(9) Encore faudrait-il savoir de quoi on parle exactement lorsqu'il est question d'«arabe». Les États où cette langue est la langue nationale font cependant le plus souvent un louable effort pour promouvoir l'«arabe» standard.

(10) Outre une grammaire des plus simplifiées, on rend phonétiquement les mots tels que les Africains les entendent et les prononcent, écrivant par exemple «massa» (master, maître), «diva» (driver, chauffeur).

(11) Le fait que le Zaïre qualifie ses quatre principales langues de «nationales» n'a pas de conséquence juridique, surtout au niveau de l'écrit. Les cartes d'identité, par exemple, sont unilingues françaises, alors que beaucoup de pays africains pratiquent à cet égard le multilinguisme.

(12) CROKAERT, J. : «Boula Matari», Bruxelles, Collection Nationale, sans date, pp.260-261.

(13) Il serait prématuré d'émettre un avis sur les anciennes colonies portugaises car on ne dispose dans leur cas presque d'aucun recul par rapport à l'indépendance tout récemment acquise. Elles ont à résoudre par priorité des problèmes d'indépendance économique ou de reconquête du territoire national, envenimés par la situation de deux d'entre eux en «première ligne» près de l'Afrique du Sud. Les inclure sans autre forme de procès dans la présente étude aurait faussé complètement le débat.

(14) En France, l'article 69 du Code de la Nationalité exige d'ailleurs expressément du candidat à la naturalisation «l'assimilation à la communauté française notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française».

(15) ALEXANDRE, P. : «Some linguistic Problems of Nation-Building in Negro-Africa» in FISMAN, J.A. ed. Language Problem of Developing Nations, New York, 1968, p.120.

(16) DIAGNE, P. : «Langues africaines, développement économique et culture nationale», in Présence Africaine, numéro spécial, 1971, p.383.

(17) L'alphabétisation et le taux d'analphabétisme sont encore un de ces aspects d'un pays sur lesquels il est difficile de se procurer des données à la fois récentes, fiables et précises. Tout d'abord, les gens chargés de recueillir les statistiques dans les pays africains sont rarement des modèles de conscience professionnelle, ils affectionnent plus souvent les bureaux climatisés de la capitale que les pistes inconfortables de la brousse. Ensuite, parce que les sources dont on dispose sont liées, soit aux États, soit aux grands organismes de coopération internationaux. Dans l'un et l'autre cas, les chiffres sont fréquemment manipulés : on les gonfle pour montrer qu'on s'est dévoué et que des progrès ont été accomplis, ou au contraire on les diminue pour montrer l'étendue dramatique des besoins et obtenir de

nouveaux crédits. Enfin parce que les normes sont imprécises. Peut-on considérer comme alphabétisé un musulman qui ne sait lire que le Coran ? Que dire d'un homme qui a fréquenté l'école pendant trois ans et n'a plus eu, depuis lors, de contact avec la chose écrite ? L'avis dominant est, en tout cas, que près de 70% des Africains ne maîtrisent pas le langage écrit.

(18) DIAGNE, P. : o.c., p.389.

(19) *ibidem*, p.383

(20) D'après un témoignage que j'ai recueilli personnellement auprès d'un coopérant s'étant occupé d'un projet d'alphabétisation en Haute-Volta.

(21) Contrairement à ce qui se passait dans les colonies françaises, il y avait une large symbiose entre la colonisation belge et les missions. Cette différence dans la collaboration entre «le sabre et le goupillon» n'empêchera pas des phénomènes parallèles de «contestation messianique» de se produire (kimbanguisme et kitawalisme au Zaïre, matsouanisme au Congo-Brazzaville).

(22) Outre l'absurdité qui consiste à enseigner une langue étrangère dans une autre langue étrangère, mettant donc trois langues en jeu, c'est d'autant plus démentiel que sur plus d'un point les constructions anglaise et swahili sont plus proches l'une de l'autre que de la construction française. Ainsi, lorsqu'on a affaire à une conditionnelle accompagnant une principale à un mode marquant qu'elle est irréalité, l'anglais et le swahili utilisent les mêmes temps et modes dans la principale et dans la subordonnée. Le français pas : il faut faire, dans la subordonnée, l'emploi sans signification temporelle de l'indicatif imparfait. C'est donc le passage par le français qui constituera le plus gros obstacle à la compréhension.

(23) Le clic est un phénomène particulier, consistant en un claquement de langue considéré comme une consonne. On le retrouve dans les langues khoïsan, parlées par les Hottentots et les Bochimans,

ainsi que chez les Zoulou. A l'époque où l'on cherchait désespérément à lier la diversité des langues à l'anatomie, on voulut attribuer les «clics» des langues khoïsan à la conformation particulière des palais des gens qui les parlaient. Ils ont en effet le palais beaucoup plus bombé que le reste de l'humanité. On dut déchanter en constatant que les Zoulou prononçaient aisément le même son avec un palais aussi plat que celui de n'importe qui.

(24) WAUTHIER, C. : «L'Afrique des Africains, Inventaire de la Négritude», Paris, 1977, p.24.

(25) KOMBO, S.M. : «Tanzania», in SOW A.I. ed. : «Langues et politique en Afrique Noire : l'expérience de l'Unesco», Paris, 1977, pp.340 à 345.

(26) NORDMANN-SEILER, A. : «La littérature négro-africaine», Paris, P.U.F., 1976, fait remonter le plus ancien manuscrit swahili connu à 1728. Cela n'implique pas que ce soit le plus ancien qui ait été écrit, car le climat africain se prête fort mal à la conservation de matières organiques telles que le papier et le parchemin, ou même les tablettes de bois. Le fait que les tentatives d'écriture aient le plus souvent été le fait de sociétés islamisées a fait couler beaucoup d'encre. En effet, obsédés par la volonté d'expliquer tout ce que les Noirs réussissent par des causes externes, beaucoup d'auteurs expliquent tous les succès de la civilisation sur la côte orientale par son caractère «arabisé», donc «non-noir». Le succès de l'écriture serait le fait des Arabes, alors que les civilisations de l'Ouest, islamiques mais sans présence d'Arabes, auraient échoué. En fait, il y avait peu de vrais Arabes à l'Est et ils n'étaient pas absents à l'Ouest. L'échec ou la réussite des transcriptions doivent plutôt tenir à des causes sociales et politiques. Il n'était pas souhaitable, pour la stabilité de l'Afrique de l'Ouest, que l'écriture sorte du domaine privé des marabouts, ni la littérature de celui des griots entourant les puissants. Par contre, à l'Est, ce sont des marchands, désireux de correspondre et de comptabiliser, qui sont au pouvoir.

(27) cfr AUSTEN, R.A. : «Abushiri et la lutte contre la domination allemande en Tanzanie», in «Les Africains», Paris, Jeune Afrique, 1977, tome I, pp.53 à 81. Le texte swahili racontant cette histoire a été réédité en 1968 chez J.W.T. ALLEN à Nairobi : BUHRY, H. : «Utenzi wa Vita vya wa Dachi Kutamalaki Mrima 1307 a.h.» «Ce qui a été fait pendant la Guerre des Allemands pour conquérir les Rivières en 1891» (1307 est l'année de l'Hégire).

(28) Là où les autres ne les ont pas suivis dans leurs absurdités, ils s'empressent d'ailleurs de les commettre à leur place. On trouve ainsi dans des textes français des «Kolvezy» et des «Louboumbachi».

(29) Après avoir subi, de 1870 à 1918 près de cinquante ans de propagande haineuse, les Français semblèrent être devenus incapables de concevoir que, pour qui voit les choses d'aussi loin que l'Afrique Centrale, il ne saute pas aux yeux que le «Boche» soit l'incarnation même du mal. Tous ceux qui avaient collaboré avec les Allemands leur furent suspects. Njoya ne fut pas le seul «purgé». Le chef ewondo Charles Atengana, trop «germanisé» fut soumis à maintes avanies. De leur côté, les Allemands avaient fusillé en août 1914 cinq leaders indigènes, dont Martin Paul Samba, soupçonnés de sympathie pour la France et l'Angleterre. Leur révolte avait des causes purement africaines. Mais les colonisateurs aiment attribuer les choses à des interventions extérieures. Ainsi, les révoltes de 1944 à Luluabourg, Jadotville, Manono et Masisi, qui furent partiellement sociales et partiellement inspirées par les kitawalistes (secte religieuse) furent attribuées aux services secrets allemands. Un certain Léon DEBERTRY a d'ailleurs commis un roman colonialiste et d'espionnage : «Kitalawa», Elisabethville, L'Essor du Congo, 1953, pour illustrer la thèse officielle. De nos jours, la mode a changé et ce sont les Cubains que l'on voit partout.

Pour qui désire une relation succincte mais suffisamment complète des événements des années 20 au Cameroun, on peut se reporter à : TARDITS, C. : «Njoya ou les malheurs de l'intelligence chez un sultan bamoun», in «Les Africains», Paris, Jeune Afrique, 1978, tome pp.261 à 296;

LABURTHE TOLRA, Ph. : «Charles Atengana, un chef camerounais

entre deux colonisations», *ibid.*, tome V, pp.107 à 142, et «Martin Paul Samba, du service à la rébellion au Kameroun», *ibid.*, tome XII, pp.293 à 326.

(30) cfr. ALEXANDRE, P. : «An Introduction to Language and Language in Africa».

(31) Ceci n'est pas une plaisanterie. Ce chef d'oeuvre littéraire, fécal et anonyme d'une vingtaine de pages en swahili a connu plusieurs éditions jusqu'en 1959, sous l'égide du Centre Social d'Elisabethville. Ce n'est évidemment pas l'existence et l'utilité d'une propagande en faveur de l'hygiène qui est ici en question, mais bien le fait de s'en tenir là en matière de publications.

(32) Ainsi les traditions royales du Rwanda seront recueillies et publiées par l'abbé Alexis KAGAME... à Tervueren. Il ne manque pas d'exemples du même tonneau, y compris dans le chef des Africains eux-mêmes.

(33) DIAGNE, *op.cit.*, p.385.

(34) Aucun État africain n'a adopté une réglementation comme celle qui prévaut au Grand-Duché du Luxembourg, et qui prévoit que par exemple pour l'établissement d'un acte notarié il faut après lecture expliquer la teneur de l'acte, qui est rédigé soit en français soit en allemand, en langue populaire (letzeburger spröch), mention qui figure obligatoirement dans l'acte, à peine de nullité. Certes, il y a, en Afrique comme ailleurs, des juges, des juristes ou des administrateurs conscients de leurs responsabilités qui agissent ainsi sans qu'on le leur ait imposé. Mais il en est d'autres, et, comme il n'est pas obligatoire d'expliquer, aucun justiciable ne peut invoquer la nullité d'un document parce qu'il l'a signé sans rien y comprendre. Traduire et expliquer dans la langue locale devrait absolument être une obligation.

(35) Sembène Ousmane a écrit un petit roman, «Le Mandat» qui raconte les tribulations d'un chômeur sénégalais cherchant à toucher

un mandat postal. Il lui faut tel document, puis encore telle autre pièce... Après avoir cru s'en tirer avec l'aide d'un «parent bien placé» qui évidemment, empoche tout, il finit plus endetté qu'avant. Ce n'est malheureusement pas une fable humoristique, des choses de ce genre se passent vraiment tous les jours....

(36) Certaines initiatives, comme l'adoption des principes d'alphabetisation de Paulo Freire par la Guinée Bissau, donnent à l'Afrique portugaise un air très sympathique. Mais je me suis déjà expliqué sur les raisons qui me poussent à ne pas en parler dans cet ouvrage-ci.

(37) Le mot est surtout connu du grand public à propos des «villages Ujamaa», tentatives pour pratiquer un système d'agriculture, de vie et de développement communautaires intégrés. La taille excessive de beaucoup de ces villages semble d'ailleurs avoir empêché l'expérience de donner tous les résultats qu'on était en droit d'en attendre (cfr. par exemple DUMONT, R. : «L'Afrique étranglée»). Le mot désigne en fait l'ensemble de la doctrine de Julius Nyerere et de son parti. Les journaux tanzaniens l'emploient comme désignant le socialisme, lorsqu'il s'agit de la Tanzanie.

«Jamaa» signifie «famille». «U-» est un préfixe qui marque l'abstraction. Ainsi «rafiki» veut dire «ami» et «urafiki» : «amitié». Le mot est donc un abstrait lié à l'idée de famille. Or, en Afrique, la famille est une unité de production, de solidarité, d'entraide pour la survie. Elle fonctionne aussi comme base de toute la vie communautaire et culturelle du clan. On pourrait donc traduire en français, suivant le contexte, par «communauté, solidarité, familiarité, convivialité, socialisme» etc... Tout ceci illustre l'extrême prudence qui est de rigueur dans la traduction du vocabulaire politique africain, mais aussi la distance qui existe entre les catégories dans lesquelles les Africains ont l'habitude et le désir d'exprimer leur vie sociale, et les concepts importés qu'on est tenté de plaquer sur leurs réalités.

(38) DAVIDSON, B. : «L'Afrique ancienne», Paris, Maspero, 1937, tome I, pp.182 et ss. Des contacts diplomatiques avaient également eu lieu. Au XIIe siècle, une ambassade venue de Malindi offrit une girafe à l'Empereur de Chine. Les historiographes chinois, pourtant ai-

sément portés à la xénophobie, ne relatent pas du tout cette ambassade en des termes méprisants.

(39) L'installation de l'Islam en Iran s'est faite de façon assez brutale et s'est assortie de persécutions envers ceux qui voulaient demeurer fidèles à l'ancienne religion de Zoroastre. Les plus obstinés de ceux-ci se réfugièrent en Inde où on les appela «Parsi», d'après leur pays d'origine. Comme beaucoup de diaspora (Juifs, Chinois, etc...) ils s'adonnèrent au commerce. Ce pourrait être l'important commerce du fer entre l'Afrique et la sidérurgie indienne (cfr. DAVIDSON, op.cit.) qui les poussa à s'établir sur la côte africaine de l'Océan Indien.

(40) Pour donner une idée de l'importance de ces échanges, il est sans doute bon de rappeler que, même très loin à l'intérieur des terres, la datation des sites archéologiques africains se fait très fréquemment d'après la provenance et l'ancienneté des poteries arabes et chinoises qu'on y retrouve, et qui proviennent de ces courants commerciaux.

(41) Lifaqane est un terme sesotho signifiant «tempête» et qui désigne la grande vague de déplacement de populations qui fut déclenchée, à la fin du XIXe siècle par les Zoulou de Shaka. Comme à l'époque d'Attila et de ses Huns chez nous, les populations se bousculèrent les unes les autres. Un groupe de dissidents Zoulou, les Matabele, ne s'arrêtèrent que dans l'actuel Zimbabwe. Comme toujours en des temps incertains, on vit rôder des gens peu rassurants : transfuges de diverses armées, survivants de peuplades détruites, prêts au pillage ou à mettre leurs bras au service du plus offrant. On les désigna sous le nom de «ruga-ruga». Ils ne sont pas étrangers à la fondation du royaume de Msiri au Zaïre et à l'influence de Mirambo dans l'Unyamwezi, région centrale de Tanzanie, autour de Tabora.

(42) HARRIES, L. : «Swahili in Modern East Africa», in FISMAN J. ed. : «Language Problems», 1968, p.415.

(43) Il s'agit ici des faits relatifs au swahili en Tanzanie. Les relations entre le swahili et la colonisation au Congo Belge seront évoquées ultérieurement.

(44) R.P. Ch. SACLEUX, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Coeur de Marie, missionnaire apostolique : «Dictionnaire Français-Swahili», Zanzibar, Mission des PP du Saint-Esprit, 1891, pp.XI à XIII.

(45) WHITELEY, W.H. : «Ideal and Reality in National Language Policy» in FISMAN, op.cit., p.387.

(46) Ancien secrétaire de Jomo Kenyatta. Mort assassiné, sans doute par suite d'opinions politiques trop «radicales».

(47) cfr. A. NORMAN-SEILER, op.cit., pp.113-115.

(48) Table ronde sur «Le swahili comme langue de culture», Présence Africaine, 1971, N°78, p.87, intervention de Mr. Hokororo, attaché culturel à l'ambassade de Tanzanie à Paris.

(49) d'après G. HESSELING, op.cit., p.15, qui dit citer l'opinion de juristes tanzaniens recueillie par elle au cours de contacts personnels.

(50) On regrettera l'absence du Zaïre, qui doit compter au minimum huit à neuf millions de swahiliphones. Cette absence n'est pas innocente, nous y reviendrons.

(51) WHITELEY, op.cit., p.333.

(52) HARRIES, op.cit., p.417.

(53) Plus précisément à Dodoma.

(54) NATALIS, E. et DUBOIS, G. : «La langue swahili», ed.FULREAC, Université de Liège, IIe partie, 1965, pp.5-6.

(55) WHITELEY, op.cit., p.336.

(56) On retrouve le même phénomène au Zaïre, mais avec le français.

(57) La collaboration a sans doute plus d'influence que la race. En Afrique du Sud, du fait que beaucoup de «coloured people» (asiatiques et métis) ont pris le parti des Noirs et adhéré à l'ANC, il n'y a pas de sentiment raciste à leur égard.

(58) Il a cependant été reconnu, le 1.1.72, comme langue officielle du Kenya.

(59) Il reste que c'est sans doute la langue la plus importante au Sud du Sahara. Son rôle d'intégration a été reconnu entre autres par un document de l'Unesco, «Deux études sur les relations entre groupes ethniques en Afrique : le Sénégal et la République Unie de Tanzanie», Paris, 1974, pp.124 à 174.

(60) DIAGNE, op.cit., p.388.

Ces faits sont confirmés dans KOMBO, op.cit., ainsi que par ABDULAZIZ, W.H. : «Tanzania National Language Policy and the Rise of Swahili Political Culture», in CLIFF L. & SAUL JS ed. «Socialism in Tanzania», Dar es Salam, 1972, pp.155 à 164.

(61) UHURU, numéro déjà cité ci-dessus.

(62) Pour plus de détails on peut se référer à : MORISSON, D.G., MITCHELL, C., PADDEN, J.N. & STEVENSON, H.M. : «Black Africa, a comparative Handbook», New York, 1972.

DIOP, A.B. : «La culture wolof, traditions et changements», in «Notes Africaines», janvier 1969.

LANDENDOCUMENTATIE : «Senegal», Amsterdam, Koninklijk Instituut voor de Tropen, 1973.

(63) CORNEVIN : « Histoire de l'Afrique Contemporaine », Paris, 1972, p.317.

(64) LANDENDOCUMENTATIE, op.cit., p.18.

(65) cfr. DIOP, op.cit., et LANDENDOCUMENTATIE, op.cit.

(66) Aimé CESAIRE, aux pp.9 à 41 du « Discours sur le Colonialisme », paru à Paris, chez Présence Africaine, en 1955, relève un catalogue hallucinant de propos dignes du nazisme tenus par diverses personnalités pour justifier la colonisation. Cela va de Renan à Psichari en passant par le docteur Manoni. C'est un pamphlet, soit, mais ces choses ont été dites et écrites. Yves BENOT, « Indépendances Africaines », Paris, Maspero, 1975, tome I, pp.53-54, relève chez Senghor des téminiscences de Gobineau et Gaston Le Bras et, chez ses amis, de Maurras en personne. Assimilation, quand tu nous tiens.....

(67) cfr. KLIESH, E. : « Einfluss der französischen Verfassungsdenken auf der Afrikanische Verfassung », Hamburg, 1967, p.12.

(68) Le rapport fut publié à Dakar en 1966. C'est WHITELEY, op.cit., qui témoigne de l'étonnant étonnement des Français.

(69) L'élection avait lieu avec deux collèges. Les Noirs élisaient leurs députés, les Blancs les leurs. La majorité avait ainsi infiniment moins de représentants que la minorité. Les Noirs devaient de plus répondre à certaines conditions pour avoir le droit de vote.

(70) Au Congo Belge, personne, Belges compris, ne votait, jusqu'à la veille de l'indépendance. C'est l'administration de Bruxelles qui a maintenu aussi longtemps cette situation. L'administration coloniale préconisait depuis longtemps un meilleur système de représentation. La « stupide morgue coloniale » n'a pas toujours son siège où l'on pense.

(71) Sembène Ousmane a raconté cette grève dans son livre « Les Bouts de Bois de Dieu » (Banty mam Yall), Paris, Presses de la Cité, 1960.

(72) Aux Presses Universitaires de France.

(73) KESTELOOT, L. : « Les écrivains noirs de langue française : naissance d'une littérature », Bruxelles, éditions de l'U.L.B., Institut de Sociologie, 1965.

(74) GENDZIER, I. : « Frantz Fanon », Paris, Seuil, 1976, pp 44 à 54.

(75) « La négritude en question », in « Jeune Afrique », N° 532 du 16.5.71, p.65. Il s'agit d'une interview de Léon Damas, l'un des co-fondateurs de « Présence ».

(76) Voir à ce sujet le chapitre intitulé « De la culture nationale » dans FANON, F. : « Les Damnés de la Terre », Paris, Maspero, 1961.

(77) L.S. SENGHOR, cité par L.KESTELOOT, op.cit. p.110.

(78) ibid., p.111. Voir aussi DIOP, A. : « Niam-Ngoura ou les raisons d'être de Présence Africaine », Paris-Dakar, Présence Africaine, N° 1, oct.-nov. 1947, p.7.

(79) Fanon n'avait jamais fait partie formellement du groupe de « Présence ». Il le fréquentait et avait aussi des contacts par l'intermédiaire de Sartre.

(80) « Subir ou Choisir » parut dans un numéro spécial (8-9), pp.437 à 443. Le numéro en question n'est pas daté. L'article de Maghemout Diop, « L'unique issue, l'indépendance totale », parut dans le numéro spécial « Les étudiants noirs parlent », N° 14, 1952, pp.145 à 184.

(81) On peut se référer utilement à :

SALLY N'DONGO : «Coopération et néo-colonialisme», Paris, Maspéro, 1976.

SEMBENE OUSMANE : «Voltaïque», Paris, Présence Africaine, 1962 (recueil de nouvelles, dont plusieurs concernant les travailleurs sénégalais immigrés, rappelons à ce sujet qu'Ousmane est un militant syndical).

DUQUENET, N.B. : «Lamine Gueye», in «Les Africains», Paris, Jeune Afrique, 1977, tome III, pp.139 à 170.

(82) D'après l'Agence France Presse.

(83) SAMIR AMIN : «Sous-développement et dépendance de l'Afrique Noire», préface à BOUBACAR BAMY : «Le royaume du Waalo», Maspéro, Paris, 1972, pp.52-53.

(84) BENOT, Y. : op.cit., p.55.

(85) SALLY N'DONGO : op.cit., pp.54 et ss.

(86) Article de Senghor paru en octobre 1975 dans L'UNITE, hebdomadaire du Parti Socialiste.

(87) DIAGNE, op.cit., p.385.

(88) Ce système fonctionne parfois très bien, il est assez inefficace devant les cas d'injustice individuelle. Par contre, on a pu parfois s'étonner de la ténacité de certains mouvements de grève en Afrique, alors que les ressources des grévistes étaient ridicules et que la faim aurait dû les convaincre très vite de se montrer «raisonnables». Outre le fait qu'en Afrique on se débrouille avec très peu, les «frères» des grévistes ont souvent remplacé la caisse de grève inexistante ou purement symbolique.

(89) cfr. DESCHAMPS, H. : «Le Sénégal et la Gambie», Paris, 1975, p.99.

112

(90) Il serait absurde de remplacer un unilinguisme français élitiste par un unilinguisme wolof imposé de façon brutale. Investir plus sur la langue largement majoritaire ne signifie nullement que l'on doive attenter aux droits des minorités. L'exemple tanzanien montre, au demeurant, que même l'unilinguisme peut être bien accepté, à condition que le contexte global dans lequel s'insère la volonté politique d'africanisation de la langue nationale soit clairement perçu par la population, et pas les seuls aspects étroitement linguistiques, régionaux ou tribalistes. Et le réalisme impose tout de même de tenir compte du prix des mesures que l'on se propose de prendre. Proclamer l'intention d'accepter six langues à la fois revient de ce point de vue à n'en accepter aucune, car le budget sénégalais entier n'y suffirait pas.

(91) Plus particulièrement : Décret 68-871 du 24.7.68 relatif à la transcription des langues nationales; Décret 71-566 du 21.5.71, complété par le Décret 72-702 du 16.6.72 relatif à l'orthographe et à la séparation des mots en sérère; Décrets 75-1025 et 75-1026 du 16.10.75 relatifs à l'orthographe et à la séparation des mots en wolof; Loi 77-55 du 10.4.77 relative à l'application de la réglementation en matière de langues nationales.

(92) Il faut aussi remarquer que, toujours compte tenu des budgets qui seraient nécessaires et de l'exigüité des moyens dont peut disposer un État africain, il aurait été souhaitable de collaborer avec d'autres États d'Afrique Noire. On aura remarqué que les langues minoritaires du Sénégal sont souvent majoritaires dans l'un ou l'autre État voisin. Le Sénégal aurait pu essayer de collaborer avec l'ensemble des pays sahéliens pour le peul, avec la Côte d'Ivoire pour le dioula, etc... à l'instar de ce qui s'est fait en Afrique de l'Est. On aurait pu également faire appel à des techniciens tanzaniens pour bénéficier de l'expérience acquise par eux dans tout ce qui regarde la modernisation d'une langue africaine. On aurait pu ainsi partager les coûts et se débrouiller entre Africains sans hémorragie de devises. Rien de ce genre n'a été tenté, parce que Senghor n'est panafricaniste que quand il s'agit d'appuyer Mobutu ou de lancer des oeillades impérialistes sur la Gambie ou la Guinée-Bissau.

113

(93) Les Belges, habitués à la situation d'étroite collaboration entre les Missions et l'Administration dans leurs colonies, ne doivent pas perdre de vue que du côté français les contacts étaient moins étroits, voire parfois franchement hostiles. Il y eut donc des initiatives missionnaires sans relais officiel. Il y a peu d'années, des coopérants chargés de tâches d'alphabétisation en Haute-Volta et devant prendre le problème à zéro, c'est-à-dire par la transcription, devaient encore faire le tour des vieux missionnaires pour disposer de notes comme point de départ. (Témoignage recueilli personnellement).

(94) Le TEACH YOURSELF swahili a conservé jusqu'ici cette incommode distinction.

(95) ANDE SOPI, N° 3, août 1977 : «A nos lecteurs», N° 12, mai 1978 : «Débat sur les langues nationales».

(96) TAXAW, N° 3, avril 1977, Editorial.

Remarquons, et cela ajoute au ridicule tâtilon des mesures gouvernementales, que ces journaux sont écrits surtout en français. C'est le titre qui est en langue indigène. Dans ces conditions, il est difficile de ne pas voir que c'est en fait au contenu qu'on en veut.

(97) LE MONDE, 14 août 1979 : «Une lettre de Mr. Léopold Senghor : «Cedo avec un seul D».

(98) AFRIQUE INDUSTRIE du 1.4.1976.

(99) D'après HESSELING, G. : op.cit., p.28.

(100) GAUTRON, J.C. et ROUGEVIN-BAVILLE, M. : «Droit public au Sénégal», Paris, 1970, pp. 289 à 343.

(101) cfr. HESSELING, G. : op.cit., p.19.

(102) GAUTRON & ROUGEVIN-BAVILLE, op.cit.

(103) Il règne un certain désordre dans la terminologie utilisée pour parler des langues d'Afrique Centrale, du fait qu'on a parfois abusé de certains termes pour prétendre leur faire désigner des groupes raciaux et pas seulement des familles de langues. Les adjectifs ainsi maltraités finirent par inspirer une méfiance imméritée. Ce fut le cas du mot «bantou», au départ purement linguistique, mais derrière lequel on a voulu retrouver non seulement des langues, ce qui va de soi, voire même une culture, ce qui se défend, puisque la culture est fortement influencée par l'élément linguistique et qu'on peut à bon droit trouver qu'il existe des traits communs aux cultures latines, germaniques ou bantoues, mais encore on a voulu y retrouver une «race» bantoue. C'est abusif. Le Rwanda et le Burundi, par exemple, ont une culture bantoue pour trois types raciaux différents. Ces sollicitations abusives du terme ont mené certains auteurs à rayer «bantou» de leur vocabulaire au profit de «nigéro-congolais central» ! Le mot se trouvait ainsi exclu, même du domaine purement linguistique auquel, au départ, il appartenait.

(104) On trouvera une bonne carte linguistique de l'Afrique Noire, du moins au niveau de la vulgarisation, dans MAQUET, J. : «Les civilisations noires», Verviers, Marabout, 1967, pp.23 à 26. Pour le Zaïre, la partie ethnographique de l'«Encyclopédie du Congo Belge» contient des cartes fort utiles. On peut également, en ce qui concerne la répartition des groupes ethniques et culturels, consulter l'«Introduction à l'ethnographie du Congo», de J. VANSINA.

(105) L'usage actuellement reçu est de considérer les mots africains comme invariables et de les utiliser sans préfixe. J'ai dû m'écarter de cette façon de faire qui aurait rendu certaines phrases inintelligibles. Ainsi est-on forcé de garder les préfixes pour distinguer le tshiluba du kiluba.

(106) HEINZ & DONNAY : «Lumumba, les 50 derniers jours de sa vie», CRISP, Bruxelles. Il s'agit d'un livre accompagné d'un disque, sur lequel figurent les discours auxquels je fais allusion ici.

(107) On trouve diverses allusions à l'emploi du mot «Flamand» durant les «événements» de 60 dans les articles de Pierre DAVISTER dans «Pourquoi Pas ? » tout au long de l'été 1960. Il était à l'époque l'envoyé spécial permanent de cet hebdomadaire au Congo.

(108) «Dictionnaire pratique Français-Swahili, Swahili-Français», Centre Pédagogique de Bukavu, sans date, 4e édition, p.2.

(109) *ibid.*, p.7.

(110) MOMMENS, R. : «Le Kingwana, tel qu'on le parle dans la Province Orientale», sans date, imprimé chez Proost et Cie, Turnhout, p.5.

(111) VERBEKEN, A. : «Petit cours de Kiswahili pratique», Elisabethville, Imbelco, sans date, p.5.

(112) CROCKAERT, J. : *op.cit.*, p.232.

(113) Ainsi nommée d'après Simon Kimbangu, un catéchiste protestant fondateur d'une secte chrétienne africanisée. Il fut persécuté par les autorités coloniales, condamné à mort puis grâcié en 1921. Il mourut en 1951 à la prison d'Elisabethville. L'État zaïrois a, par après reconnu «l'Eglise de Jésus-Christ sur la Terre par le Prophète Simon Kimbangu». Pour plus de détail, on peut lire CHOME, J. : «La Passion de Simon Kimbangu», Les Amis de Présence Africaine, 1959.

(114) A parler strictement, c'est sur le territoire des Tio, aussi appelés Teke, une ethnie habitant principalement sur le territoire du Congo-Brazzaville, que se trouve la ville de Kinshasa.

(115) Il ne semble pas que cette compétition ait laissé d'animosité entre les deux groupes. On peut en voir une preuve dans le fait que les mariages entre Luba et Songe sont considérés comme normaux et courants.

(116) Un signe de cette influence réciproque des Luba et des Lunda et vice-versa, est que les Lunda du Sud, en Zambie où ils ont été moins touchés par l'influence Luba, sont matrilineaires, alors que ceux du Nord ont adopté la structure patrilinéaire des Luba. (cfr. M. MAQUET, *op.cit.*).

Réciproquement, alors que la société originelle Luba n'est pas très fortement structurée - bien qu'elle ne soit plus, au sens plein, polysegmentaire - ils ont progressivement évolué vers des structures plus centralisées, sans doute inspirées des Lunda. évolué vers des structures plus centralisées, sans doute inspirées des Lunda.

(117) Ce «tribalisme» du colonialisme, souvent pire que celui des indigènes, est encore vivant. On est surpris de voir que certains surveillants règlent les bagarres de cour de récréation en fonction de l'ethnie des élèves qui y sont impliqués.

(118) VANSINA, J. : «Makoko Ilo», in «Les Africains», Paris, Jeune Afrique, 1979, tome X, p.152, expose plus en détail la situation qui amena ce conflit commercial.

(119) Rapport de la Commission d'Enquête, Bulletin Officiel de l'E.I.C., N° 9/10, septembre-octobre 1905, pp.215-216.

(120) Congo Belge, rapport annuel de 1918, Bruxelles, sans date, p.14.

(121) JOYE, P. & LEWIN, R. : «Les Trusts au Congo», Bruxelles, S.P.E., 1961, p.48.

(122) LIEBRECHTS : «Léopold II, fondateur d'Empire», Bruxelles, 1932, p.223.

(123) Rapport sur l'Administration de la Colonie en 1954, p.49.

(124) JOYE, P. & LEWIN, R. : *op.cit.* p.48.

(125) D'après un de ses hagiographes, Francis MONNHEIM, «Mobutu, l'homme seul», Bruxelles, Editions Actuelles, 1962, p.25, ce renvoi qui impliquait l'incorporation du futur dictateur faisait suite à une «virée» de trois semaines dans les bars de Léopoldville.

(126) Soucieuse de disposer dans les villes d'un prolétariat hétérogène qui, faute de ses références traditionnelles, mettrait du temps à s'organiser, désireuse aussi de conserver la main d'oeuvre à la campagne pour les exploitations agricoles et les cultures imposées, l'administration coloniale avait fixé des quotas d'émigration. Un village ne pouvait «exporter» à la ville plus de 20% de sa population active. Ce maximum était d'ailleurs jugé trop élevé même par les Congrès coloniaux (voir les compte-rendus de ceux-ci, en particulier dans les années 20 et 30). A partir de l'indépendance au contraire, les campagnards purent céder sans frein au mirage des villes. Sans doute aussi, au temps des guerres civiles, des gens eurent-ils l'impression qu'ils seraient plus à l'abri dans les agglomérations qu'en rase campagne. Ce mirage citadin mit du temps à se dissiper. Ce n'est que tout récemment qu'un mouvement inverse semble se dessiner et que la misère tend à chasser les gens des villes vers la campagne où, au moins, la terre permet de produire à manger.

(127) On plaque souvent sur l'ensemble de la rébellion le terme «Muleliste», d'après Pierre Mulele, le leader du Kwilu. En bonne logique, c'est seulement là qu'il y eut des Mulelistes. A l'Est, on devrait parler des «Soumialistes» ou des «Gbenyeistes» d'après les leaders locaux.

(128) Comité Zaïre, conférence de presse de Philippe Borel, «Le maquis dans l'Est du Zaïre», notes personnelles.

(129) En cela, Mobutu n'a pas tout-à-fait tort. On est frappé, quand on côtoie les opposants zaïrois, de la proportion élevée de conversations en swahili que l'on entend.

(130) VERHAEGEN, B. : «Patrice Lumumba, martyr d'une Afrique nouvelle», in «Les Africains», Paris, Jeune Afrique, 1979, tome II, pp.189 à 219.

(131) Le texte de 1967 a été rédigé principalement par B. Mungul-Diaka.

(132) On avait, de-ci de-là, oublié d'africaniser le nom de quelques localités. D'autres connurent leur deuxième baptême, parfois pour effacer des souvenirs désagréables (Bakwanga, par exemple).

(133) Il existait, avant ces mesures coercitives, une tendance fort normale des Zaïrois à vouloir que leurs enfants portent des noms africains. Ils se heurtaient à une certaine résistance des missionnaires, qui y voyaient une résurgence du culte des ancêtres. Comme il fallait s'y attendre la chose obligatoire a inversé la tendance. S'interpeller, en privé, par son nom occidental désormais «illégal» est devenu une preuve réciproque d'amitié et de confiance.

(134) Discours du 21 mai 1969.

(135) Discours du 15 août 1974.

(136) Ibid.

(137) Ibid.

(138) Discours au «Parteitag» de Nuremberg. Document filmé produit par l'accusation au moment du procès des criminels de guerre à Nuremberg.

(139) Anonyme : «Le Mobutisme, démocratie africaine ? », Info-Zaïre, N° 33, 1980.

(140) Témoignage recueilli personnellement, en 1972, d'un étudiant à la Faculté des Lettres de Lubumbashi.

(141) Memorandum des étudiants, inédit, p.26.

(142) Les élèves considéraient les cours de swahili comme une matière difficile. L'abstention du Zaïre aux travaux communs sur cette

langue fait que la seule référence est le swahili «grammatical» de Tanzanie, assez compliqué.

(143) On a déjà évoqué cette ethnie numériquement très importante du centre du Zaïre. Les diverses populations Mongo n'ont jamais constitué un État ou une entité qui s'en rapproche, bien qu'il ait existé des accords, surtout de défense, entre les groupes qui en sont issus. Okito, qui fut assassiné avec Lumumba, était un Mongo. Lumumba, issu des Eswe, groupe Nkutshu le plus souvent appelé Tetela (cfr. supra) se rattachait lui aussi à l'ethnie Mongo.

(144) Si l'on excepte la publication d'un article d'un secrétaire d'ambassade du Zaïre en Tanzanie sur le swahili au Zaïre dans une revue tanzanienne, les Tanzaniens ont toujours été repoussés dans leurs avances.

(145) Voir entre autres : «Le complot de la Saint-Sylvestre, essai d'interprétation», «Info-Zaïre», N° 35, «Seize ans de dictature au Zaïre, de quoi demain sera-t-il fait ? », dans «Le Drapeau Rouge» du 7 décembre 1981, p.6.

(146) Diverses études détaillées sur la corruption ont paru dans «Info-Zaïre».

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
PREMIERE PARTIE :	
STRATIFICATION LINGUISTIQUE EN AFRIQUE NOIRE.	9
Les langues tribales ou locales	11
Les «linguae francae».	12
Langues importées et politique linguistique dans les colonies	16
Ecrire	20
Les résultats : élitisme et occultation.	24
DEUXIEME PARTIE :	
TROIS POLITIQUES EXEMPLAIRES	27
TANZANIE	30
Petite histoire d'une langue nationale	30
Le swahili à l'époque coloniale.	33
Le swahili aujourd'hui ou les problèmes d'une langue nationale en Afrique Noire	35
Résultats	42
SENEGAL	43
Un étrange pays «francophone».	43
Brève histoire d'une assimilation trop bien réussie	44
Occultation et solidarité	49
Les lois de 1971 et la répression orthographique	52
La mainmise de la bourgeoisie francisée continue.	58

ZAIRE	61
Langue importée et stratification sous la colonie	63
Les «linguae francae» au Zaïre	67
Le rôle du lingala, langue de l'Armée et langue de Mobutu	77
Langues et villes	83
Les langues et l'«authenticité»	87
Un système de signes dans un régime aristocratique	94
CE QUI N'EST PAS UNE CONCLUSION	97
NOTES	99
TABLE DES MATIERES	121